

Office de Tourisme des Grands Lacs
Assemblée Générale Ordinaire
Lundi 26 mai 2025
Procès Verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai, à quinze heures trente, l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, salle de l'origami des Grands Lacs, sous la présidence de Madame Hélène Larrezet.

Ordre du jour :

- 1) Bilan moral et d'activités 2024
- 2) Bilan financier 2024
- 3) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- 4) Désignation, actualisation des représentants du Conseil d'administration

1) Rapport d'activités 2024

La Présidente a rappelé que le rapport d'activités de l'Office de Tourisme pour l'année 2024 a été envoyé par mail le 19 mai 2025 aux membres de l'Assemblée Générale.

Il a été demandé si des précisions étaient nécessaires.

La Présidente a soumis le rapport d'activité 2024 au vote de l'Assemblée Générale.

Délibération adoptée

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réunie le lundi 26 mai 2025 à Biscarrosse, après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2024 approuve à l'unanimité ce dernier.

2) Bilan financier 2024

La Présidente a cédé la parole à Messieurs Christophe Couffitte et Laurent Carponsin, respectivement Expert-comptable et Commissaire aux Comptes de l'association afin de présenter le bilan financier 2024.

Suite à la présentation du bilan financier et après lecture des deux rapports de mission attestant de la conformité des comptes tels qu'ils ont été présentés, la Présidente a rappelé qu'il convenait pour l'Assemblée Générale de se prononcer sur trois points :

- a) adoption du bilan
- b) affectation du résultat
- c) quitus donné aux administrateurs

Le quitus donné aux administrateurs est une approbation de leur gestion. En donnant quitus aux administrateurs, les membres de l'association renoncent à mettre en cause leur responsabilité civile pour d'éventuelles fautes de gestion. Cependant, cet assentiment ne dégage pas les administrateurs de leur responsabilité civile, voire pénale.

Le quitus donné aux administrateurs pour leur gestion n'interdit pas non plus à l'assemblée de révoquer ces derniers.

La Présidente a soumis ces points au vote

Délibération adoptée

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réunie le lundi 26 mai 2025, après avoir entendu la présentation du bilan financier 2024 et les rapports de certification :

- a) approuve à l'unanimité ce dernier tel qu'il a été présenté*
- b) décide à l'unanimité d'affecter le résultat positif (+866 €) en totalité aux fonds propres du bilan*
- c) approuve à l'unanimité le quitus donné aux administrateurs.*

3) Renouvellement des mandats du commissaire aux comptes

Madame la Présidente a rappelé les textes en vigueur relatifs aux obligations pour les associations de nommer un Commissaire aux Comptes.

Madame la Présidente a rappelé que le mandat actuel confié à notre Commissaire aux Comptes CF AUDIT lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2019 était échu à l'issue de ce sixième et dernier exercice comptable

Madame la Présidente a précisé que :

=>CF AUDIT avait adressé à notre association Office de Tourisme des Grands Lacs une proposition de renouvellement de mandat pour six exercices comptables.

=> la proposition avait été étudiée en réunion de Bureau le 12 mai 2025 et s'inscrivait dans la continuité du travail mené sur le mandat qui s'achève , tant en termes d'ingénierie que d'engagement financier pour notre association.

Madame la Présidente a soumis le renouvellement du mandat au vote de l'Assemblée Générale.

Délibération adoptée

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réunie le lundi 26 mai 2025 à Biscarrosse adopte à l'unanimité le renouvellement pour six exercices du mandat de Commissariat aux Comptes confié à CF AUDIT.

4) Désignation, actualisation des représentants du Conseil d'administration

Madame la Présidente a rappelé que conformément aux statuts de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, suite à des modifications intervenues au sein des collèges du Conseil d'administration, il convenait de faire adopter et entériner les modifications intervenues depuis la dernière Assemblée Générale.

Les modifications intervenues ont été présentées et annexées au rapport d'activités 2024.

Madame la Présidente a soumis l'adoption de ces changements à l'Assemblée Générale

Délibération adoptée

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réunie le lundi 26 mai 2025, après avoir pris connaissance des changements de postes au Conseil d'administration entérine à l'unanimité les modifications présentées

La Présidente a déclaré à 16h45 l'Assemblée Générale close.

Procès verbal fait à Biscarrosse, le 28 mai 2025.

Hélène Larrezet
Présidente

Françoise Douste
Secrétaire

